

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3549

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Caluire et Cuire**

objet : **Création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées - Chemin de Combe Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3549**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées - Chemin de Combe Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La programmation 2013 des opérations dans le domaine des réseaux d'eaux usées s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées pour le plan de mandat 2009-2014.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion du cycle urbain de l'eau au titre de l'axe d'intervention "Lutter contre les pollutions de toutes natures".

Ce projet de création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées sur le chemin de Combe Martin à Caluire et Cuire répond aux problèmes :

- d'absence de réseau d'assainissement dans une zone classée au plan local d'urbanisme (PLU) en assainissement collectif,
- d'absence de réseau d'assainissement dans une zone répertoriée en risque géologique,
- de nécessité de raccordement des propriétés le long du chemin de Combe Martin aujourd'hui assainies par des systèmes d'assainissement non collectif (ANC).

Il s'agit de la mise en place d'un réseau d'eaux usées de diamètre 400 millimètres sur 400 mètres, de la construction de 10 branchements particuliers et de 12 cheminées de visite.

Le matériau de canalisation prévu pour être utilisé est le PVC.

Le coût global de l'opération s'élève à 219 000 € HT.

Calendrier prévisionnel

- préparation du chantier à réaliser entre avril et mai 2013,
- travaux à réaliser : de septembre à décembre 2013,
- récolements, réfection de chaussée : janvier 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de construction d'un réseau d'assainissement sur le chemin de Combe Martin à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 219 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 171 000 € HT en 2013,
- 48 000 € HT en 2014,

sur l'opération n° 2P19O2824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.